



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 16 décembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1,
8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 10.1

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 21h30

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Avanne-
Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN,
Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Cyril DEVESA, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN
(à partir du rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport 2.1), Nicolas GUILLEMET,
Lazhar HAKKAR, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 3.1), Christophe LIME, Michel LOYAT (à
partir du rapport 1.1.2), Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.2.1), Frank MONNEUR (à partir du rapport 1.1.2),
Nohzat MOUNTASSIR, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD,
Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.3), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN,
Nicole WEINMAN Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE Busy :
Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT,
Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.3) Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-
Duc : Denis GALLET Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI
(jusqu'au rapport 2.1) Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT Ecole-Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 1.1.1)
Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY
Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET Miserey-Salines : Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON,
Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET
(jusqu'au rapport 2.3) Nancray : Jean-Pierre MARTIN Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.3), Bernard BOURDAIS
(jusqu'au rapport 2.3) Osselle : Jacques MENIGOZ (représenté par Danielle GIRARDOT jusqu'au rapport 2.3) Pelousey :
Catherine BARTHELET Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-
lez-Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport
1.1.1) Saône : Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.2) Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU Thise : Bernard MOYSE,
Jean TARBOURIECH Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET
(représenté par A. GROSJEAN jusqu'au rapport 1.1.1 et présent à partir du rapport 1.1.2).

Etaient absents : Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI,
Geneviève VERRON Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENEATEU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS,
Martine BULTOT, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA,
Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD,
Valérie HINCELIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER,
Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Champoux :
Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUMÉ Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête :
Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : Yves GUYEN Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes :
Jean SIMONDON Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle :
Didier MARQUER Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT Nancray :
Daniel ROLET Noiron : Bernard MADOUX Pelousey : Claude OYTANA Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes :
Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILLIERE Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT Serre-les-Sapins :
Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Bernard LAURENT Vorge-les-Pins :
Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Thomas JAVAUX

Procurations de vote :

Mandants : JP. BASSELIN, P. BONNET, M. BULTOT, YM. DAHOUI, F. FELLMANN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 2.3), JP. GOVIGNAUX (à partir du
rapport 2.2), V. HINCELIN, S. JEANNIN, C. MICHEL, M. OMOURI, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.1), P. CHANEY, R. REYLE (à partir du rapport
3.1), B. VIONNET, M. FELT, G. VALLET (à partir du rapport 3.1), D. ROLET, C. OYTANA, JM. BOUSSET, JY. PRALON.

Mandataires : J. CANAL, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, F. MONNEUR, JC. ROY, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.3), P. CONTOZ (à partir du rapport 2.2),
C. TISSIER, MN. SCHOELLER, S. WANLIN, E. SASSARD, E. ALAUZET (à partir du rapport 3.1), A. KOELLER, C. MAGIN-FEYSOT (à partir du rapport
du rapport 3.1), B. BECOULET, D. JOLY, JM. CAYUELA (à partir du rapport 3.1), JP. MARTIN, C. BARTHELET, JM. FAIVRE, N. WEINMAN.

Délibération n°2010/001270

Rapport n°2.1 - Tramway - Autorisation de signature d'un marché complémentaire au marché de contrôle
technique (lot n°1 Infrastructures)

Tramway - Autorisation de signature d'un marché complémentaire au marché de contrôle technique (lot n°1 Infrastructures)

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président
Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010/2015 APCP « 1 ^{ère} ligne de tramway » (dernier vote : mars 2009)	Montant de l'AP (dépenses) : 228 M€ avec tolérance de 5 % (valeur 2008) Montant de l'opération : 163 184 € + 35 168 € = 198 352 € HT • sur année 2010 : 0 €

Résumé :

La Commission d'Appel d'offres a attribué le marché de contrôle technique, lot « Infrastructures », au groupement VERITAS/SOCOTEC en décembre 2009, après une consultation lancée en septembre 2009, pour un montant de 163 184 € HT.

Suite à la délibération du 30 juin 2010, il est nécessaire de compléter la mission de contrôle technique par la prise en compte du tracé modifié et plus particulièrement sur la reconstruction du nouveau pont Battant, ne figurant pas dans les pièces initiales du cahier des charges.

Ainsi, dans le cadre du marché de contrôle technique, lot n°1 « Infrastructures », il est proposé de signer un marché complémentaire avec le titulaire du marché initial, conformément à l'article 144-II-6 du code des marchés publics, pour un montant de 35 168 € HT.

Dans le cadre du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, la CAGB a missionné le groupement VERITAS/SOCOTEC pour la mission de contrôle technique qui concerne les opérations de génie civil (dévoisement des réseaux, infrastructure, courants forts et faibles et ouvrages d'art) nécessaires à la réalisation de la ligne de Transport en Commun en Site Propre de l'agglomération bisontine, y compris déviation des réseaux publics,

Un nouveau tracé a été validé par le Conseil de Communauté en date du 30 juin 2010.

Dans le même temps, au terme d'une consultation lancée par avis d'appel public à la concurrence le 15 septembre 2009, la Commission d'Appel d'offres a attribué le lot n°1 du marché de contrôle technique sur le projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway au groupement VERITAS/SOCOTEC le 12 décembre 2009.

Ainsi il est nécessaire de compléter la mission de contrôle technique par la prise en compte du nouveau tracé (modification partielle du tracé) et plus particulièrement sur la reconstruction du nouveau pont Battant, ne figurant pas dans les pièces initiales du cahier des charges.

Pour réaliser ces prestations d'études complémentaires, l'intérêt de la collectivité est d'avoir recours au titulaire du marché de Contrôle Technique, lot n°1 « Infrastructures », par le biais d'un marché complémentaire (Article 144-II-6 du Code des Marchés Publics), dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité et mise en concurrence.

Ce marché complémentaire a été estimé à 35 K€ HT.

Procédure en cours :

Un dossier de consultation a été envoyé au titulaire du marché de Contrôle Technique, lot 1 « Infrastructures » par courrier recommandé.

Une offre a été reçue dans les délais, soit le 15 novembre 2010.

La Commission d'Appel d'offres, après analyse technique et financière a attribué ce marché complémentaire, le 18 novembre 2010, au groupement VERITAS SOCOTEC, pour 35 168 € HT.

A la majorité, 6 Contre, 9 Abstentions, et suite à l'avis de la CAO, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché complémentaire avec le titulaire du marché de contrôle technique, lot n°1 « Infrastructures », sur le projet de tramway, en procédure négociée sans publicité et sans mise en concurrence, au groupement VERITAS SOCOTEC pour un montant de 35 168 € HT.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 82

Contre : 6

Abstentions : 9

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCI



Reçu le 23 DEC. 2010